

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE LAC-DELAGE TENUE AU BUREAU MUNICIPAL DE LA
MAIRIE LE LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018 À 19H30**

PERSONNES PRÉSENTES :

Monsieur Guy Rochette, maire
Alexandre Morin, conseiller au siège n°2
Alexandre Poupart conseiller au siège no.4
Christiane Gosselin, conseillère au siège n°5
Jonathan Baker, conseiller au siège n°6

Josée Desmeules, directrice générale.

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Poste vacant au siège no. 1. Et monsieur Marc Boiteau conseiller au siège no.3.

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Guy Rochette, maire.

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 août 2018;
- 1.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du jeudi 23 août 2018;

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
 - 2.1.1 Comptes à payer
 - 2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

3. DIRECTION GÉNÉRALE

- 3.1 **Autorisation budget élection partielle;**

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Mandat d'analyse de la quantité de boues pour 2018;
- 4.2 Paiement décompte no.4 de Charles Auguste Fortier inc.;

- 4.3 Paiement honoraires professionnels GBI- surveillance;
- 4.4 Paiement honoraires Laboratoires d'expertises de Québec (L.E.Q.);

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point.

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Aucun point.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h30.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2018-102

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après;

Il EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 10 septembre 2018 avec l'ajout suivant :

3.1 Autorisation budget élection partielle

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AOÛT 2018

Résolution 2018-103

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

-Séance ordinaire du 13 août 2018;

Il EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal ci-haut mentionné.

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 AOÛT 2018

Résolution 2018-104

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

-Séance extraordinaire du 23 août 2018;

Il EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal ci-haut mentionné.

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2018-105

ATTENDU QUE les comptes à payer au 10 septembre 2018 totalisent un montant de 827 510,39 \$ et 13 430,59 \$ pour les salaires ;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

Il EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin,
APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 10 septembre 2018, et ce, selon les échéances prescrites.

2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 13 août 2018 qui totalisent un montant de 62 961,39 \$.

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Résolution 2018-106

3.1 AUTORISATION BUDGET ÉLECTION PARTIELLE

CONSIDÉRANT QU'aucun budget n'a été prévue pour les élections en 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de voter un budget pour la tenue de l'élection partielle;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés sont de 7 000 \$;

Il EST PROPOSÉ par Alexandre Morin,
APPUYÉ par Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise un budget de 7 000 \$ pour la tenue des élections;

QUE les sommes soient puisées à même le surplus accumulé au 31 décembre 2018.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 MANDAT D'ANALYSE DE LA QUANTITÉ DE BOUES POUR 2018

Résolution 2018-107

ATTENDU QUE l'analyse des boues pour 2018 n'avait pas été fait car nous devons faire vider les étangs;

ATTENDU QUE nous avons reçu aucune soumission pour la vidange de nos étangs et que nous devons demander un délai au Ministère de l'Environnement;

CONSIDÉRANT QUE le ministère exige un rapport de la quantité des boues à jour et des échantillonnages des boues pour accorder le délai;

Il EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le mandat d'analyse de quantité des boues et la prise des échantillons soit effectué par Eco-Tech H2O pour un montant de 2 475 \$ plus taxes;

QUE le mandat d'analyse de laboratoire soit effectué par le Groupe Environex pour une somme de 2 088 \$ plus taxes pour les 6 échantillons;

QUE ces sommes soient prises à même le budget d'opération 2018.

4.2 PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.4 C.A.F. (Charles Auguste Fortier)

Résolution 2018-108

ATTENDU la recommandation de paiement de Pascal Darveau, ing. de GBI inc. de procéder au paiement du décompte no.4 de C.A.F. (Charles Auguste Fortier) au montant de 850 568.13 \$ taxes incluses après avoir appliqué la retenue de 10 %;

Il EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
APPUYÉ par Jonathan Baker,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les décomptes no.4 au montant 850 568.13 \$, taxes incluses soit payé à Charles Auguste Fortier (C.A.F.), le tout après avoir appliqué la retenue de 10 %;

QUE les sommes soient prises à même le règlement d'emprunt no. E-2016-02, les sommes de la TECQ et du règlement E-2013-02 pour le poste de suppression selon les dépenses réparties au bordereau de paiement.

4.3 PAIEMENT HONORAIRES PROFESSIONNELS GBI-SURVEILLANCE

Résolution 2018-109

ATTENDU la facture d'honoraires pour la surveillance des travaux de GBI inc. au montant de 54 895 \$ plus les taxes applicables;

Il EST PROPOSÉ par Alexandre Morin,
APPUYÉ par Jonathan Baker,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la facture d'honoraires au montant de 54 895 \$ plus taxes pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet soit payé à GBI Services conseils;

QUE les sommes soient prises à même le règlement d'emprunt no. E-2016-02, les sommes de la TECQ et du règlement E-2013-02 pour le poste de suppression selon les dépenses réparties au bordereau de paiement.

4.4 PAIEMENT HONORAIRES PROFESSIONNELS LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC (L.E.Q.)

Résolution 2018-110

ATTENDU QUE la facture d'honoraires de LEQ (Laboratoire d'expertises de Québec) au montant de 22 564,35 \$ plus taxes pour les travaux de contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection des diverses rues de la Ville de Lac-Delage doit être payé;

Il EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la facture d'honoraires au montant de 22 564,35 \$ plus taxes pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet soit payé au Laboratoire d'expertises de Québec;

QUE les sommes soient prises à même le règlement d'emprunt no. E-2016-02, les sommes de la TECQ et du règlement E-2013-02 pour le poste de suppression selon les dépenses réparties au bordereau de paiement.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Aucun point.

8. PERMIS ET INSPECTION

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Résolution 2018-111

Il EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Christiane Gosselin,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la présente assemblée à .

Guy Rochette, maire

Josée Desmeules, directrice générale